

Faut-il encore se confesser ?

écrit par Editor BSOL | mai 12, 2025

Le sacrement de la confession, souvent négligé dans l'agitation contemporaine, reste pour l'Église catholique une source irremplaçable de grâce et de renouveau intérieur. Nous invitons à redécouvrir sa signification originelle : non pas un rite formel, mais une rencontre personnelle avec la miséricorde de Dieu, instituée par le Christ lui-même et confiée au ministère de l'Église. À une époque qui relativise le péché, la confession se révèle être une boussole pour la conscience, un remède pour l'âme et une porte grande ouverte vers la paix du cœur.

Le Sacrement de la Confession : une nécessité pour l'âme

Dans la tradition catholique, le Sacrement de la Confession – aussi appelé Sacrement de la Réconciliation ou de la Pénitence – occupe une place centrale dans le cheminement de la foi. Ce n'est pas un simple acte formel ni une pratique réservée à quelques fidèles particulièrement fervents, mais une nécessité profonde qui concerne chaque chrétien, appelé à vivre dans la grâce de Dieu. À une époque où la notion de péché tend à être relativisée, redécouvrir la beauté et la force libératrice de la Confession est essentiel pour répondre pleinement à l'amour de Dieu.

Jésus-Christ lui-même a institué le Sacrement de la Confession. Après sa Résurrection, Il apparut aux Apôtres et dit : « Recevez l'Esprit Saint. Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils seront remis ; ceux à qui vous les retiendrez, ils seront retenus » (Jn 20,22-23). Ces paroles ne sont pas symboliques : elles établissent un pouvoir réel et concret confié aux Apôtres et, par succession, à leurs successeurs, les évêques et les prêtres.

Le pardon des péchés ne se fait donc pas seulement entre l'homme et Dieu de manière privée, mais il passe aussi par le ministère de l'Église. Dieu, dans son dessein de salut, a voulu que la confession personnelle devant un prêtre soit le moyen ordinaire pour recevoir Son pardon.

La réalité du péché

Pour comprendre la nécessité de la Confession, il faut d'abord prendre conscience de la réalité du péché.

Saint Paul affirme : « Tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu » (Rm

3,23). Et : « Si nous disons que nous n'avons pas péché, nous nous trompons nous-mêmes et la vérité n'est pas en nous » (1Jn 1,8).

Personne ne peut se dire exempt de péché, même après le Baptême, qui nous a purifiés de la faute originelle. Notre nature humaine, blessée par la concupiscence, nous pousse continuellement à tomber, à trahir l'amour de Dieu par des actes, des paroles, des omissions et des pensées.

Saint Augustin écrit : « C'est vrai : la nature de l'homme fut créée à l'origine sans faute ni vice ; en revanche, la nature actuelle de l'homme, dans laquelle chacun naît d'Adam, a désormais besoin d'un Médecin, car elle n'est pas saine. Certes, tous les biens qu'elle possède dans sa structure, dans la vie, dans les sens et dans l'esprit, elle les reçoit du Dieu suprême, son créateur et artisan. Le vice, qui obscurcit et affaiblit ces biens naturels, et qui fait que la nature humaine a besoin de lumière et de soin, ne vient pas de son artisan irréprochable, mais du péché originel commis par le libre arbitre. » (*La nature et la grâce*).

Nier l'existence du péché revient à nier la vérité sur nous-mêmes. Ce n'est qu'en reconnaissant notre besoin de pardon que nous pouvons nous ouvrir à la miséricorde de Dieu, qui ne se lasse jamais de nous appeler à Lui.

La Confession : rencontre avec la Miséricorde Divine

Le Sacrement de la Confession est avant tout une rencontre personnelle avec la Miséricorde divine. Ce n'est pas simplement une auto-accusation ou une séance d'auto-analyse ; c'est un acte d'amour de la part de Dieu qui, comme le père dans la parabole du fils prodigue (Lc 15,11-32), court au-devant du fils repentant, l'embrasse et le revêt d'une nouvelle dignité.

Le Catéchisme de l'Église Catholique affirme : « *Ceux qui s'approchent du sacrement de la Pénitence reçoivent de la miséricorde de Dieu le pardon des offenses faites à Lui et se réconcilient en même temps avec l'Église, à laquelle ils ont infligé une blessure par le péché et qui coopère à leur conversion par la charité, l'exemple et la prière.* » (CEC, 1422).

Se confesser, c'est se laisser aimer, guérir et renouveler. C'est accueillir le don d'un cœur nouveau.

Pourquoi se confesser à un prêtre ?

Une des objections les plus courantes est : « Pourquoi dois-je me confesser à un prêtre ? Ne puis-je pas me confesser directement à Dieu ? » Certes, chaque fidèle

peut – et doit – s’adresser directement à Dieu par une prière de repentir. Cependant, Jésus a établi un moyen concret, visible et sacramentel pour le pardon : la confession à un ministre ordonné. Et cela vaut pour chaque chrétien, y compris les prêtres, évêques et papes.

Le prêtre agit *in persona Christi*, c’est-à-dire en la personne du Christ lui-même. Il écoute, juge, absout et offre des conseils spirituels. Il ne s’agit pas d’une médiation humaine qui limiterait l’amour de Dieu, mais d’une garantie offerte par le Christ lui-même : le pardon est communiqué de manière visible, et le fidèle peut en avoir la certitude.

De plus, se confesser devant un prêtre exige l’humilité, une vertu indispensable à la croissance spirituelle. Reconnaître ouvertement ses fautes nous libère du joug de l’orgueil et nous ouvre à la vraie liberté des enfants de Dieu.

Il ne suffit pas de se confesser une fois par an, comme l’exige le minimum de la loi ecclésiastique. Les saints et maîtres spirituels ont toujours recommandé la confession fréquente – même bihebdomadaire ou hebdomadaire – comme moyen de progrès dans la vie chrétienne.

Saint Jean-Paul II se confessait chaque semaine. Sainte Thérèse de Lisieux, bien que moniale carmélite cloîtrée, se confessait régulièrement. La confession fréquente permet d’affiner la conscience, de corriger des défauts enracinés et de recevoir de nouvelles grâces.

Obstacles à la confession

Malheureusement, beaucoup de fidèles négligent aujourd’hui le Sacrement de la Réconciliation. Parmi les principales raisons, on trouve :

La honte : craindre le jugement du prêtre. Mais le prêtre n’est pas là pour condamner, mais pour être un instrument de miséricorde.

La peur que les péchés confessés soient rendus publics : les confesseurs ne peuvent révéler à personne, en aucune circonstance (y compris aux plus hautes autorités ecclésiastiques), les péchés entendus en confession, même au prix de leur vie. S’ils le font, ils encourent immédiatement l’excommunication *latae sententiae* (canon 1386, Code de droit canonique). L’inviolabilité du secret sacramentel n’admet aucune exception ni dispense. Et ces conditions s’appliquent même si la Confession n’est pas terminée par l’absolution sacramentelle. Même

après la mort du pénitent, le confesseur est tenu de respecter le secret sacramentel.

Le manque du sens du péché : dans une culture qui minimise le mal, on risque de ne plus reconnaître la gravité de ses fautes.

La paresse spirituelle : remettre la Confession à plus tard est une tentation courante qui refroidit la relation avec Dieu.

Les fausses convictions théologiques : certains croient à tort qu'il suffit de « se repentir dans le cœur » sans avoir besoin de la Confession sacramentelle.

Le fait de désespérer du salut : certains pensent qu'il n'y aura plus de pardon pour eux. Saint Augustin dit : « Certains, en effet, après être tombés dans le péché, se perdent encore davantage par désespoir. Non seulement ils négligent le remède de la repentance, mais deviennent esclaves de leurs passions et désirs dépravés pour satisfaire des convoitises honteuses et répréhensibles, comme s'ils perdaient ce à quoi les pousse la convoitise en ne cédant pas, convaincus d'être déjà au bord de la damnation certaine. Contre cette maladie extrêmement dangereuse et nuisible, il est utile de se souvenir des péchés dans lesquels sont tombés même les justes et les saints. » (*ibid.*)

Pour surmonter ces obstacles, il faut demander conseil à ceux qui peuvent en donner, s'instruire, prier.

Bien se préparer à la confession

Une bonne confession demande une préparation adéquate, qui comprend :

1. Examen de conscience : réfléchir sincèrement à ses péchés, en s'aidant aussi de listes basées sur les Dix Commandements, les péchés capitaux ou les Béatitudes.

2. Contrition : douleur sincère d'avoir offensé Dieu, et non seulement peur de la punition.

3. Résolution de s'amender : désir réel de changer de vie, d'éviter le péché futur.

4. Accusation intégrale des péchés : avouer tous les péchés mortels de manière complète, en précisant la nature et le nombre (si possible).

5. Pénitence : accepter et accomplir l'œuvre réparatrice proposée par le confesseur.

Les effets de la Confession

Se confesser ne produit pas seulement un effacement extérieur du péché. Les effets intérieurs sont profonds et transformateurs :

Réconciliation avec Dieu : Le péché rompt la communion avec Dieu ; la Confession la rétablit, nous ramenant à la pleine amitié divine.

Paix et sérénité intérieure : Recevoir l'absolution apporte une paix profonde. La conscience est libérée du poids de la culpabilité et ressent une joie nouvelle.

Force spirituelle : Par la grâce sacramentelle, le pénitent reçoit une force spéciale pour combattre les tentations futures et grandir dans les vertus.

Réconciliation avec l'Église : Étant donné que chaque péché nuit aussi au Corps Mystique du Christ, la Confession répare aussi notre lien avec la communauté ecclésiale.

La vitalité spirituelle de l'Église dépend aussi du renouvellement personnel de ses membres. Les chrétiens qui redécouvrent le Sacrement de la Confession deviennent presque sans s'en rendre compte plus ouverts aux autres, plus missionnaires, plus capables de rayonner la lumière de l'Évangile dans le monde. Seul celui qui a expérimenté le pardon de Dieu peut l'annoncer avec conviction aux autres.

Le Sacrement de la Confession est un don immense et irremplaçable. C'est la voie ordinaire par laquelle le chrétien peut revenir à Dieu chaque fois qu'il s'en éloigne. Ce n'est pas un fardeau, mais un privilège ; pas une humiliation, mais une libération.

Nous sommes donc appelés à redécouvrir ce Sacrement dans sa vérité et sa beauté, à le pratiquer avec un cœur ouvert et confiant, et à le proposer avec joie aussi à ceux qui se sont éloignés. Comme le dit le psalmiste : « Heureux l'homme à qui la faute est remise, à qui le péché est pardonné » (Ps 32,1).

Aujourd'hui plus que jamais, le monde a besoin d'âmes purifiées et réconciliées, capables de témoigner que la miséricorde de Dieu est plus forte que le péché. Si nous ne l'avons pas fait à Pâques, profitons du mois marial de mai et approchons-

nous sans peur de la Confession : là nous attend le sourire d'un Père qui ne cesse jamais de nous aimer.